



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : adaptation des services municipaux et communautaires aux nouvelles mesures sanitaires

En raison de la dégradation du contexte sanitaire, de nouvelles mesures sanitaires sont mises en place sur le territoire jusqu'au 3 février. Si les services municipaux et communautaires restent ouverts au grand public, certains adaptent leurs horaires.

Direction de l'Éducation, de la jeunesse et de la Restauration

Les antennes du guichet Éducation de Mont de Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont seront ouverts au public les lundis et mercredis de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 16h30. Les guichets restent néanmoins joignables sur les horaires habituels.

Guichet de Mont de Marsan : 05 58 93 68 68 / guichet.education@montdemarsan-agglo.fr

Guichet de Saint-Pierre-du-Mont : 05 58 76 44 86 / guichet.educationspdm@montdemarsan-agglo.fr

Service Population

À compter du lundi 10 janvier et jusqu'au 21 janvier, le service Population de la Ville de Mont de Marsan accueillera le public du lundi au vendredi de 10h à 15h.

Accueil mairie de Mont de Marsan

Durant cette même période, les horaires du standard téléphonique de l'accueil mairie seront également modifiés : du lundi au jeudi en continu de 8h à 16h45 et le vendredi de 8h à 15h45 en continu.

Par ailleurs, faisant suite à l'arrêté préfectoral rendant obligatoire le port du masque dans les rues montoises pour toutes les personnes de 11 ans et plus jusqu'au 3 février, la Ville de Mont de Marsan a publié un arrêté précisant les jours et les zones concernés.

Aussi, jusqu'au 3 février, le port du masque sera obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus du vendredi soir 20h au lundi matin 2h, dans les rues Bergeron, Pitrac, Montluc, Gambetta et sur les places Saint-Roch, Pitrac, du Général Leclerc et Charles de Gaulle.

Contact presse :

Julie Font : julie.font@montdemarsan-agglo.fr / 05 58 51 85 92